

Journal of French Language Studies

NOTE AUX AUTEURS DE COMPTES RENDUS

à lire en conjonction avec la *Note aux auteurs* (document séparé)

Veillez respecter les instructions ci-dessous aussi bien que les instructions contenues dans la *Note aux auteurs* (document séparé). Le rédacteur chargé des comptes rendus vous en saura gré, car vos efforts lui permettront de travailler de façon plus efficace.

1. **Le compte rendu est dû 5 mois après réception de l'ouvrage. La longueur standard d'un compte rendu est de 800 mots.**
2. Toute déviation majeure de la longueur standard fera l'objet d'une demande à adresser, avant la soumission, au rédacteur chargé des comptes rendus.
3. Les langues de la revue sont le français et l'anglais ; les auteurs de comptes rendus sont priés d'utiliser leur langue première, ou bien celle qu'ils maîtrisent le mieux.
4. Relevé des renseignements à fournir dans le titre du compte rendu :
 - (a) Auteur – nom de famille suivi du prénom ou, à défaut, d'initiales
 - (b) Titre – en italiques
 - (c) Collection (le cas échéant)
 - (d) Endroit de la publication
 - (e) Maison d'édition
 - (f) Date
 - (g) Nombre de pages
 - (h) ISBN (**sans traits d'union, mais avec des espaces**)

Un titre standard se présentera comme suit :

Lebrun Jenny et Dupont D.H. (dir.), *Études de syntaxe du français contemporain*. (Études de linguistique française, 33.) Paris: Presses du Pont-Neuf, 2014, xv + 263 pp. 0 345 678 9

5. Les éventuels renvois bibliographiques doivent suivre le texte principal (voir la *Note aux auteurs* pour des précisions supplémentaires). Ensuite viendront le nom et l'adresse de l'auteur du compte rendu, disposés de la façon suivante :

Marcel Dupont
UFR de linguistique française
Université de la Gallo-Romanie
15, rue Quelque Part
F-12345 Commune
France
m.dupont@univ-gallorom.fr

Pour tout autre détail en matière de style, voir la *Note aux auteurs*.

6. Veuillez limiter les renvois bibliographiques et les notes de fin de page au strict minimum, voire évitez-les complètement (dans la mesure du possible).
7. Une version papier du compte rendu n'est pas requise. Il suffit de déposer une version électronique (format Word ; extension doc, non pas docx), correctement formatée, sur la plateforme ScholarOne (<http://mc.manuscriptcentral.com/jfl>), avant la date limite convenue.
8. Il ne vous sera pas demandé de corriger des épreuves. C'est le rédacteur chargé des comptes rendus qui en assume la responsabilité.
9. Les auteurs de comptes rendus recevront un pdf de leur texte dès publication.

Dernière mise à jour 22 janvier 2021